

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 septembre 2018

---

**CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 1017

présenté par  
Mme Dubost

-----

**ARTICLE 69 BIS**

I. – À l’alinéa 2, supprimer les mots :

« , modifiée par la directive (UE) 2018/843 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 modifiant la directive (UE) 2015/849 relative à la prévention de l’utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme ainsi que les directives 2009/138/CE et 2013/36/UE, »

II. – En conséquence, au même alinéa, après la dernière occurrence du mot :

« directive »,

insérer la référence :

2015/849 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.